

Convocation du 13/12/2024
Publication le 24/12/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 30
Quorum : 22

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 34_201224

**OBJET : ENFANCE,
EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation de la Convention de subventionnement avec l'association LASER pour l'année 2025.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Dominique BENASSAYANIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_34-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

Délibération n°34_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

La Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son partenariat avec l'association L.A.S.E.R (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche) en vue de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants par la réalisation de projets en situation réelle.

L'Association L.A.S.E.R propose différentes actions : mise à disposition de ses moyens à la réalisation annuelle d'une quinzaine de productions : documentaires scientifiques, fictions et films de fin d'étude des master 2. L'association alimente par son activité une sonothèque, rend possible des échanges européens et participe à des évènements de la Commune.

Toutes ces actions et les reconnaissances qui en découlent contribuent au rayonnement de la ville et permettent de lui faire bénéficier des retombées médiatiques liées aux manifestations de l'association.

Cette délibération propose d'approuver la Convention de subventionnement avec l'association L.A.S.E.R pour l'année scolaire 2024-2025 moyennant une participation financière de 30.000 euros T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions de l'Association L.A.S.E.R.,

CONSIDÉRANT que l'association L.A.S.E.R., contribue à la vie culturelle de la commune,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la Convention de subventionnement avec l'association L.A.S.E.R. annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite Convention ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE sur l'exercice 2025 du budget de la Ville les crédits correspondants pour un montant de 30.000 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_34-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_34-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

